

Avis n°2017-3  
du 21 mars 2017

## AVIS SUR LE SAGE TECH-ALBERES

REFER : *Projet de SAGE Tech-Albères validé par la CLE le 8 décembre 2016 :  
PAGD, règlement, atlas cartographique et rapport environnemental*

Le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins versants du Tech et des fleuves côtiers des Albères, dans les Pyrénées Orientales, est inclus dans la zone d'actions anguille définie par le plan de gestion des poissons migrateurs (COGEPOMI). Le Tech de la rivière de Lamanère à la mer et la Massane sont identifiés comme zone d'action prioritaire pour l'anguille. Le Tech est également zone d'action prioritaire pour la lamproie marine et l'aloise feinte du Rhône du ravin de Molas à la mer.

A ce titre, en application de l'article R436-48 6° du code de l'environnement, le plan de gestion des poissons migrateurs a examiné le projet de SAGE au regard des enjeux relatifs à ces espèces et constate que :

- les enjeux sur la préservation des poissons grands migrateurs et notamment de l'anguille sont bien identifiés conformément au plan de gestion des poissons migrateurs et au plan national de gestion anguille 2015-2018 quoique celui-ci ne soit pas cité par le plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD),
- les enjeux en terme de restauration sont identifiés dans le SAGE : dans sa disposition B1-6, le plan d'aménagement et de gestion durable prévoit de mettre en place les actions nécessaires pour restaurer la continuité écologique notamment pour les ouvrages situés sur les tronçons classés en ZAP. A ce titre, les ouvrages prioritaires listés par le plan de gestion des poissons migrateurs figurent bien en tant que priorités dans le plan d'aménagement et de gestion durable. Le SAGE est plus ambitieux en préconisant de traiter les ouvrages de toute la ZAP, au-delà de la liste 2.

Le COGEPOMI considère donc que le projet de SAGE :

- prend bien en compte les enjeux relatifs aux poissons grands migrateurs et les recommandations du plan de gestion des poissons migrateurs,
- intègre l'objectif de restauration de la continuité piscicole sur son périmètre en application du plan de gestion des poissons migrateurs et du plan de gestion anguille 2015-2018 dans une disposition du plan d'aménagement et de gestion durable,
- est compatible avec les deux plans de gestion cités ci-dessus.

Le comité de gestion des poissons migrateurs du bassin Rhône-Méditerranée émet un avis favorable sur le projet de SAGE Tech-Albères. Conformément au plan de gestion des poissons migrateurs, il engage la structure porteuse du SAGE à communiquer sur les actions menées sur les espèces amphihalines auprès des différents publics et à les faire connaître à la DREAL de bassin qui en informera le COGEPOMI.

Le président du COGEPOMI

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
Le directeur régional adjoint



# ANNEXE



